

sation et de plus en plus je me suis convaincu de l'importance, pour tous ceux qui veulent faire quelque chose dans le monde, de connaître les principes de l'art de bien vendre. Un commis-voyageur étudie ses échantillons, surveille ses concurrents, part pour le meilleur territoire, puis étudie le crédit de ses clients, tout cela avant de vendre pour une plastre de marchandises.

Mais, bien que la vente de ses services personnels qui devront être rendus chaque jour pendant des années et souvent pendant la vie entière, soit de beaucoup plus importante, on la fait maintes fois sans lui accorder la moitié des pensées et des précautions qu'on apporte à la vente de quelques verges d'étoffes au comptoir ou de quelques articles d'épicerie sur la route.

Les principes de l'art de bien vendre renferment les traits essentiels de la nature humaine et de la disposition des services dont une étude attentive produira certainement de grands résultats. Notre objet dans la vie n'est pas uniquement un but commercial, bien que ce dernier semble souvent dominer. Aussi, en suivant les idées émises par le négociant de St-Louis il en résultera, en dehors de ceux d'une nature commerciale, des avantages d'un autre ordre.

Si on observait les lois ordinaires de l'art de bien vendre dans tous les cas où elles peuvent naturellement être appliquées beaucoup d'individus en tireraient bénéfice et un grand nombre d'entreprises y trouveraient leur force et leur puissance. — (*Salesmanship.*)

### LES BONBONS COLORES

Les inspecteurs du Département des Produits alimentaires de la Cité ont prélevé des échantillons de bonbons colorés qu'on vend communément dans les petits magasins à des prix très bas.

L'analyste de la Cité, M. Milton Hersey, qui vient de rentrer en ville va analyser les couleurs qui ont été prises des bonbons prélevés et fera rapport. On prétend que ces couleurs sont de dangereuses teintures minérales vertes et rouges; si l'analyse démontre la nocuité de ces couleurs, les inspecteurs seront chargés de confisquer dans tous les magasins les bonbons similaires à ceux visés.

Il nous semble qu'on devrait tenir la main à ce qu'il ne soit vendu et fabriqué que des bonbons colorés au moyen de couleurs végétales. La quantité de couleur exigée pour la coloration des bonbons n'est pas suffisamment grande pour avoir une influence sensible sur les prix; mais, quand bien même cette différence serait considérable, la question de prix n'est rien quand il s'agit d'un produit dit alimentaire, la question de qualité est tout.

Il faut absolument qu'on poursuive

avec vigueur la campagne commencée contre tous les produits impurs, liquides ou solides, destinés à la nourriture de l'homme et qu'on sévisse rigoureusement contre tous ceux qui dans un but de lucre menacent d'empoisonner leurs semblables ou les trompent sur la qualité de la marchandise vendue.

### LES FUMÉES DES VILLES

#### Les pertes du commerce

La fumée des villes a toujours été le cauchemar de leurs habitants et depuis de nombreuses années ceux qui, dans les cités industrielles surtout, ont la charge et le souci de veiller à leur salubrité et à leur propreté, demandent à tous les échos un fumivore, ou un appareil quelconque, qui nous débarrasse de la saleté et de la puanteur des fumées et des poussières de combustible qui voyagent dans l'air que nous respirons.

L'appareil idéal, malgré un grand nombre d'inventeurs dans le genre fumivores ne semble pas avoir encore été trouvé.

Cependant, il existe des appareils pouvant rendre des services réels dans le sens voulu et un certain nombre d'industriels en ont pourvu leurs établissements

Le Conseil municipal de Montréal étudie en ce moment ou va étudier un projet de règlement pour au moins atténuer le mal que causent actuellement les fumées des établissements industriels. Nous ne saurions que l'en féliciter, car il est nécessaire d'apporter un remède au présent état de choses.

Le commerce se plaint non sans raison des pertes qu'il subit chaque année en marchandises souillées ou défraîchies par les fumées ou les poussières de charbon. Il doit être possible de lui éviter ces pertes par une sage réglementation, quand bien même il en devrait coûter quelque chose aux industriels, la Ville doit leur imposer un règlement qui les mette dans l'impossibilité de faire subir des pertes ou de nuire à la santé de ceux qui résident dans le voisinage des établissements manufacturiers.

#### Figues, Ecorces, Amandes

La maison Laporte, Martin & Cie Ltée, est prête à coter des prix pour les Figues de Smyrne en boîtes de 12 onces, 16 onces, 10 lbs et 30 lbs, dans les qualités 3 couronnes, 4 couronnes, 5 couronnes et 6 couronnes, de même que pour les Ecorces de Citrons, de Limon, et d'Oranges.

Profitez de l'occasion pour demander les prix de leurs Amandes Tarragones, qu'ils ont achetées à très bas prix.

#### VANILLE ESSENCE

En vente à \$1.00 la livre fluide, par Jules Bourbonnière. Téléphone Bell, Est, 1122, Montréal.

Le style d'annonce qui est naturel est le style correct. Viser à l'effet ne constitue ni le bon style ni le bon sens.

### CONGRES INTERNATIONAL DU COMMERCE DES VINS, SPIRITUEUX ET LIQUEURS

Un Congrès international du Commerce des vins, spiritueux et liqueurs se tiendra à Liège, en juin 1905, à l'occasion de l'Exposition universelle que le Gouvernement de la Belgique prépare dans cette ville.

C'est le Comité international du Commerce des vins, spiritueux et liqueurs, présidé par M. J.-G. Dubosc, de Bordeaux, qui est chargé de l'organisation, et la Commission est formée comme suit:

Membres d'Honneur: — MM. H. Turpin (de Rouen), Président honoraire du Syndicat national des vins, spiritueux et liqueurs de France.

A. Mandeix (du Havre), Président du Syndicat national des vins, spiritueux et liqueurs de France.

Van der Kelen (de Louvain), Sénateur, Président de la Fédération belge des vins et spiritueux.

Président honoraire: — M. G. Hartmann (de Paris).

Président: — M. J.-G. Dubosc (de Bordeaux).

Vice-Présidents: — MM. Sterne (Nancy); Janneau (Condom); Kester (Paris); Cusenier (Paris); Journu (Bordeaux); Piguet (Mâcon); Artaud (Marseille); Sanchez-Calzadilla (Espagne); Eug. Nelis (Belgique); Elisseeff (Russie); Steins-Bisschop (Hollande).

Secrétaire-Général: — M. Ernest Tricoche (Cognac).

Trésorier général: — M. A. Havy (Paris).

Secrétaire général-Trésorier adjoint: — M. Mommessin (Charnay-les-Mâcon).

Secrétaires: — MM. Cointreau (Angers); Denomaison (Rouen); Charton (Beaune); Gagé (Paris); Boverat (Paris); Rignoux (Surgères); Blanchy (Bordeaux); Lopès-Dias (Bordeaux); Regniault (Dijon); Girard-Amiot (Saumur); Peyrot (Belgique); Schmidt (Belgique); Macieira (Portugal); Leakey (Angleterre).

Commissaires belges adjoints pour former avec le Bureau la Commission d'organisation:

MM. Maréchal Mercier (Liège); Alex. Carle (Bruxelles); Nandrin (Liège); Meeus (Anvers); Braive (Liège); Delrue (Tournai).

Le Programme des travaux est court, mais les questions à discuter sont de première importance. Ce sont:

#### HYGIENE:—

Organisation de la défense du Commerce des liquides contre ses détracteurs.

Démonstration que l'abus seul est nuisible.

#### LEGISLATION:—

Unification des méthodes et des instru-